Image not found or type unknown

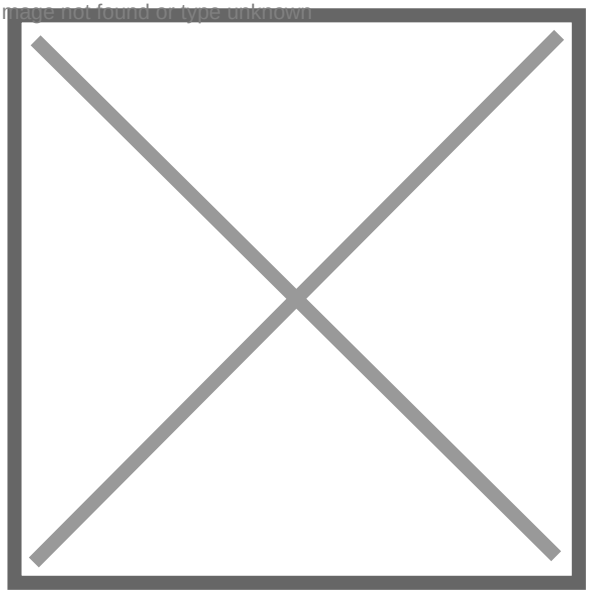

Resiliation contrat auto du au non prelevement

Par **Tidji**, le **05/08/2016** à **14:19**

Bonjour à tous,
Mon assurance m apprend que je ne suis plus assuré depuis le 04/06/16 et nous sommes aujourd'hui le 05/08,Pour cause de mon paiement.Ayant choisi la mensualisation,j ai fais passé mon RIB en début d année.Mais ñ ayant pas fait attention que les prélèvements ne se faisait pas,ils ont résilier mon contrat.Et m apprenent que je doit payer la somme du de l année sans être assurer.j ai reçu deux courrier,un de financo le 09/07/16 qui m apprend que malgré multiples courrier s(que je ñ ai jamais reçu)mon dossier par à l huissier de justice.le 23/07/2016, courrier de l huissier de justice,En me disant qu'il faut régler la totalité de la somme avant exécution forcée.
Ayant appelé à mainte reprises mon assurance et expliquant que le travail ñ à pas été fait de leur côté,ils ne veulent rien savoir.
Le RIB ñ à jamais été enregistré alors que je l ai déposé en mains propres.
Je ne sais plus comment m y prendre,si quelqu'un peut m aiguiller ce serait un soulagement,Merci

Par **chaber**, le **05/08/2016** à **14:38**

bonjour

[citation]Mais ñ ayant pas fait attention que les prélèvements ne se faisait pas,ils ont résilier mon contrat[/citation]normal.

si impayé LR de mise en demeure donnant 30j pour régulariser. Les garanties sont suspendues 10J s'il n'y a pas eu réglement puis résiliation . (code des assurances)

[citation]Et m apprenent que je doit payer la somme du de l année sans être assurer.j[/citation]normal

le prélèvement mensuel n'est qu'une simple facilité de trésorerie pour l'assuré pour le paiement d'une prime annuelle (code des assurances)

[citation]mon dossier par à l huissier de justice.le 23/07/2016, courrier de l huissier de justice,En me disant qu'il faut régler la totalité de la somme avant exécution forcée. [/citation]normal Vous êtes encore dans une phase amiable

[citation]Le RIB ñ à jamais été enregistré alors que je l ai déposé en mains propres. [/citation]Avant de rejeter la faute sur l'assureurr,si vous aviez vérifié régulièrement vos comptes vous vous seriez aperçu qu'il n'y avait eu aucun prélèvement

Par **Tidji**, le **08/08/2016** à **09:25**

Merci pour ces réponses,
Je vais régler mon du et essayé de m assuré à nouveau.Mais il me semble que je vais être fiché mauvais payeur.

Par **chaber**, le **08/08/2016** à **10:12**

[citation]Mais il me semble que je vais être fiché mauvais payeur.[/citation]uniquement auprès des assureurs.

Il faudra absolument déclarer la résiliation pour non-paiement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés